



VERSEMENT MOBILITÉ : LE FICHER DE DONNÉES DÉTAILLÉES PAR ÉTABLISSEMENT ET SON OUTIL DE LECTURE



Préambule

En 2019, dans le cadre des discussions sur le projet de loi d'orientation des mobilités au Parlement, l'Urssaf Caisse nationale et le GART ont lancé une expérimentation pour la mise à disposition d'un nouveau fichier de données afin d'améliorer le suivi du versement mobilité (VM).

14 autorités organisatrices de la mobilité (AOM) urbaines ont contribué à cette démarche : Angers, Belfort, Bordeaux, Grenoble, Île-de-France, Lille, Le Mans, Pau, Poitiers, Reims, Rouen, Saint-Brieuc, Sarrebourg et Strasbourg.

Compte tenu des développements informatiques nécessaires, ce nouveau fichier de données détaillées par établissement est aujourd'hui proposé dans une première version. Il sera complété des données manquantes début 2023 : date d'assujettissement, effectif, taux, assiette, répartition par commune.

En complément, pour favoriser la prise en main de ce nouveau fichier de données par toutes les AOM, un outil de lecture, en version Excel, est proposé permettant de réaliser de premières exploitations.

L'objet de ce document est ainsi de faciliter l'utilisation de ces nouveaux outils afin de mieux comprendre, suivre et fiabiliser le VM et permettre une parfaite connaissance des redevables sur les territoires.

Rappel des évolutions intervenues au 1^{er} janvier 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022¹, le versement mobilité reversé aux AOM correspond au produit déclaré par les employeurs en lieu et place des montants encaissés par les Urssaf. De ce fait, et conformément à l'article D.2333-104-1 du CGCT, les montants encaissés ne sont plus transmis.

C'est désormais l'Urssaf Caisse nationale qui prend en charge le risque de non recouvrement, soit la différence entre le versement mobilité déclaré et encaissé, c'est-à-dire les restes à recouvrer. Ce risque est couvert par un abattement pour frais de non-recouvrement de 0,5% pour les AOM métropolitaines et de 4% pour les AOM d'Outre-Mer.

S'y ajoutent *en sus* des frais de gestion prélevés au taux de 0,5%.

Les données détaillées par établissement transmises par l'Urssaf Caisse Nationale sont des données brutes (hors taux d'abattement et frais de gestion).

L'abattement pour frais de non recouvrement étant différent pour les AOM métropolitaines et les AOM d'outre-mer, l'outil de lecture est proposé en deux versions 

¹ Ces évolutions n'ont concerné que le versement mobilité recouvré par les Urssaf. Les modalités de reversement MSA n'ont pas évolué : le versement mobilité reste reversé trimestriellement sur la base du produit encaissé, il n'existe pas d'abattement pour frais de non-recouvrement et les frais de gestion sont au taux de 1%.

Que remplace le fichier de données détaillées par établissement ?

**Avant
septembre 2022**

Notification comptable
et avis de versement

**EP28 débit par
commune**

TU 15 annuel

Fichiers statistiques

Pendant la crise sanitaire :
Annexes COVID 1 et 2

Remplacés par

**À compter de
septembre 2022**

Notification comptable
et avis de versement

**Fichier de données
détaillées par
établissement**

Fichiers statistiques

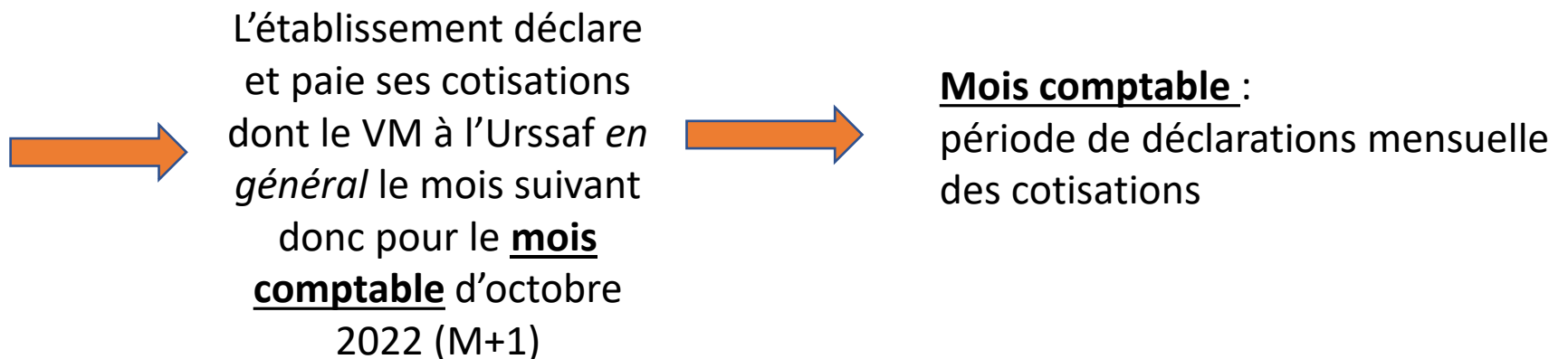
NB : Le dernier TU 15 annuel sera celui sur les données 2022 transmis en avril 2023. Ne figureront plus les données relatives aux encaissements.

Préalables pour comprendre le versement mobilité : la différenciation période d'emploi et mois comptable (1/2)



The image shows a detailed French payslip for September 2022. It includes various sections for employee information, employer information, and a breakdown of earnings and deductions. The 'Période d'emploi' (employment period) is clearly marked as September 2022.

Fiche de paie pour le mois de
septembre 2022



L'Urssaf Caisse nationale
reverse le VM aux AOM
en novembre 2022 (M+2)



Préalables pour comprendre le versement mobilité : la différenciation période d'emploi et mois comptable (2/2)

Comment sont formatées les périodes d'emploi et les mois comptables dans le fichier de données détaillées et l'outil de lecture :

Aide à la lecture : Format

Format des périodes d'emploi : AAMM

Format des mois comptables : AAAAMM

Exemples	Janvier 2022	Février 2022	etc ...	Annuelle 2022
Période d'emploi	2201	2202	...	2213
Mois comptable	202201	202202		

Les déclarations inscrites à la période d'emploi 13 (ici 2213) correspondent à des montants de VM relatifs à une année donnée mais pour lesquelles l'affectation mensuelle n'est pas possible. Peuvent être enregistrées sur cette période :

- des régularisations annuelles de l'établissement lui-même si elles sont faites sur l'année en cours
- des redressements-contrôle ou le résultat de décisions de justice.

Ces régularisations, positives ou négatives, relèvent des Urssaf. Ainsi, pour une période comptable donnée, il est possible d'y voir référencées des périodes d'emploi d'années antérieures à la période en cours.

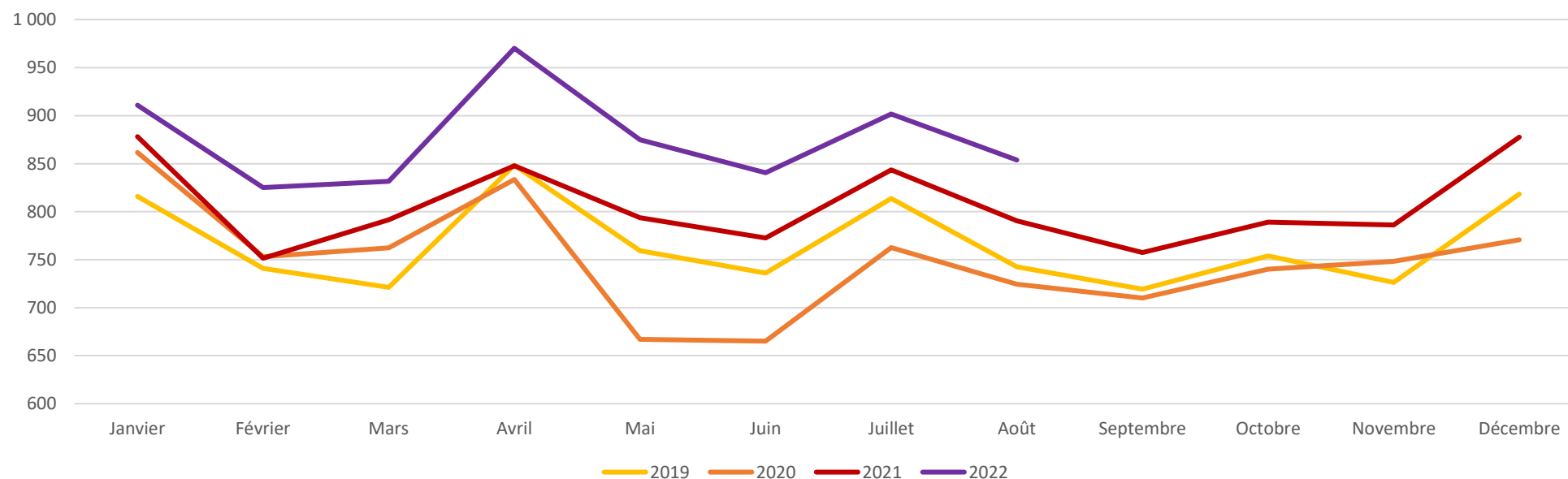
Aide à la compréhension des reversements

Période d'emploi principale	Mois Comptable	Reversement le 20 du mois de
2112	202201	Février 2022
2201	202202	Mars 2022
2202	202203	Avril 2022
2203	202204	Mai 2022
2204	202205	Juin 2022
2205	202206	Juillet 2022
2206	202207	Août 2022
2207	202208	Septembre 2022
2208	202209	Octobre 2022
2209	202210	Novembre 2022
2210	202211	Décembre 2022
2211	202212	Janvier 2023
2212	202301	Février 2023

En janvier 2022, seul le solde de l'ancien système de reversement a été versé aux AOM.

Préalables pour comprendre le versement mobilité : les variations mensuelles du produit de VM

Déclarations du VM France entière par mois comptable avant abattement pour non recouvrement et frais de gestion, en M€



Source : Urssaf - Saaec

Le versement mobilité n'est pas linéaire et peut connaître des variations selon les mois. Ainsi, les mois comptables de janvier, avril, juillet et décembre sont traditionnellement des mois pour lesquels le VM connaît des pics en raison de versement de primes ou de hausse de salaires.

Préalables pour comprendre le versement mobilité : les déclarations des employeurs (1/4)

Régularité d'un cotisant et régularisations :

En général, un établissement déclare (et paie) ses cotisations le mois suivant la période d'emploi. À titre d'exemple, le VM des salaires de janvier 2021 (période d'emploi 2101) a été déclaré en février 2021 (mois comptable 202102) pour un montant de 441€. Si dans cet exemple, l'établissement est régulier dans ses déclarations, certains montants attirent l'attention :

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Période d'emploi																
Mois comptable	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2201	2202	2203	2204	Total Général
202102	441																441
202103		365															365
202104			413														413
202105			3	182													185
202106					310												310
202107					1	494											495
202108						9	537										546
202109								548									548
202110								5	504								509
202111									6	520							526
202112											460						460
202201											1	514					515
202202													617				617
202203														646			646
202204															612		612
202205																618	618
Total général	441	365	416	182	311	503	537	553	510	520	461	514	617	646	612	618	7806

En mai 2021, l'établissement a régularisé 3 € de VM sur la période d'emploi de mars. Dans le cadre de la Déclaration sociale nominative (DSN), l'établissement a la possibilité de revenir sur ses déclarations de l'année en cours, ce que cet établissement fait de temps en temps. En revanche, il n'a déclaré que 182 € pour avril, un montant bien inférieur aux périodes antérieures. Il s'agit d'un établissement du secteur du commerce touché en avril 2021 par le confinement et l'activité partielle, ce qui explique la baisse de ses déclarations.

Préalables pour comprendre le versement mobilité : les déclarations des employeurs (2/4)

Cumul de plusieurs périodes d'emploi sur un même mois comptable :

Dans cet exemple, l'établissement n'a déclaré son versement mobilité des périodes d'emploi de janvier, février et mars 2021 qu'au mois comptable d'avril 2021 (202104). Par la suite, ses déclarations ont été régulières.

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Période d'emploi												
Mois comptable	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	Total général
202104	145	140	145										430
202105				143									143
202106					146								146
202107						148							148
202108							147						147
202109								143					143
202110									154				154
202111										157			157
202112											158		158
202201												158	158
Total général	145	140	145	143	146	148	147	143	154	157	158	158	1784

Préalables pour comprendre le versement mobilité : les déclarations des employeurs (3/4)

Anticipation de déclaration : cumul de plusieurs périodes d'emploi sur un même mois comptable :

Ici, les déclarations sont régulières. Cependant, pour le mois comptable de décembre (202112), l'établissement a réalisé deux déclarations : pour les périodes d'emploi de novembre (2111) et de décembre (2112). L'établissement a ainsi déclaré son VM du mois de décembre par anticipation car les déclarations de décembre ne sont exigibles qu'au mois de janvier l'année suivante.

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Période d'emploi												
Mois comptable	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	Total général
202102	20 264												20 264
202103		19 646											19 646
202104			19 350										19 350
202105				19 556									19 556
202106					19 880								19 880
202107						19 626							19 626
202108							20 660						20 660
202109								20 595					20 595
202110									20 420				20 420
202111										20 889			20 889
202112											20 990	21 857	42 847
Total général	20 264	19 646	19 350	19 556	19 880	19 626	20 660	20 595	20 420	20 889	20 990	21 857	243 733

Préalables pour comprendre le versement mobilité : les déclarations des employeurs (3/4)

Anticipation de déclaration : Cumul de plusieurs périodes d'emploi sur un même mois comptable :

Dans cet exemple, un établissement a anticipé ses déclarations en mars 2021 en déclarant en plus de la période d'emploi de février celle de mars. Sur les mois d'avril et mai, l'établissement a anticipé ses déclarations en déclarant les périodes d'emploi d'avril (2104) en avril (202104) et celle de mai (2105) en mai (202105). En revanche, aucune déclaration n'a été faite en juin, la ligne correspondant au mois comptable 202106 n'apparaissant pas. Ce décalage de déclarations se répète entre juillet et septembre avant de retrouver un rythme « classique ».

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Période d'emploi												
Mois comptable	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	Total général
202102	222 499												222 499
202103		227 585	225 850										453 435
202104			203	222 297									222 500
202105					222 565								222 565
202107						229 351	237 184						466 535
202108							5 110	224 269					229 379
202109								5 044					5 044
202110									223 221				223 221
202111										230 740			230 740
202112											229 027		229 027
202201												232 261	232 261
Total général	222499	227585	226053	222297	222565	229351	242294	229313	223221	230740	229027	232261	2737206

Préalables pour comprendre le versement mobilité : les déclarations des employeurs (4/4)

Versement de primes :

Dans cet exemple, les déclarations sont régulières même si on observe des montants plus élevés aux mois de juillet (202107) et décembre (202112). On peut supposer qu'il s'agit de primes versées par l'établissement à ses salariés sur les périodes d'emploi de juin (2106) et novembre (2111).

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Période d'emploi												
Mois comptable	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	Total général
202102	27 850												27 850
202103		28 546											28 546
202104			28 902										28 902
202105				27 970									27 970
202106					28 986								28 986
202107						49 124							49 124
202108							30 381						30 381
202109								30 397					30 397
202110									30 979				30 979
202111										30 054			30 054
202112											43 532		43 532
202201												32 249	32 249
Total général	27 850	28 546	28 902	27 970	28 986	49 124	30 381	30 397	30 979	30 054	43 532	32 249	388 970

Préalables pour comprendre le versement mobilité : les régularisations opérées par les Urssaf

Régularisation en faveur de l'AOM en période 13 :

Au mois de janvier 2022, cet établissement a déclaré « classiquement » son VM de la période d'emploi de décembre 2021, soit 25 612 €. L'AOM a également reçu ce même mois une régularisation de 40 741 € en sa faveur concernant ce même établissement au titre de l'année 2019 (inscrite sur période 13). Cette régularisation doit résulter d'un contrôle de l'Urssaf. Le produit de VM du mois de janvier est donc exceptionnellement majoré. Il faudra tenir compte de cette régularisation dans les comparaisons avec l'année 2022.

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Période d'emploi											
Mois comptable	1913	2102	2109	2110	2112	2201	2202	2203	2204	Total général		
202201	40741				25612					66353		
202202	-135				-3	23402				23264		
202203							24361			24361		
202204				2			28	25173		25203		
202205		2	31					73	26654	26760		
Total général	40606	2	31	2	25609	23402	24389	25246	26654	165941		

Régularisation en défaveur de l'AOM sur période 13 et autres périodes :

Il doit s'agir ici de VM versé à tort. L'indu a été reversé à l'établissement.

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Période d'emploi																									
Mois comptable	1713	1801	1802	1803	1804	1805	1806	1810	1913	2001	2002	2003	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2201	2202	2203	2204	Total général
202101	-15256,01	-1467	-1304	-1764	-1700	-1623	-1759			-21	-13	-9	-4	-10	-12	-8	-7	-6	686	451						-23826,01
202103																			-							-
202106																				0						0
202111								- 1821																		- 1821
202201								- 1													1					- 0
202202																						583				583
202203																							733			733
202204																								798		798
202205																									712	712
Total général	-15256,01	-1467	-1304	-1764	-1700	-1623	-1759	-1821	-1,11	-21	-13	-9	-4	-10	-12	-8	-7	-6	686	451	1,05	583	733	798	712	-22821,07

Présentation du nouveau fichier de données détaillées par établissement (1/2)

Partenaire	Identifiant Urssaf Caisse nationale de l'AOM	Bloc adresse
Mois comptable	Mois de comptabilisation des déclarations mensuelles des employeurs	
Code UR	Identifiant de l'Urssaf régionale	
Libellé UR	Nom de l'Urssaf régionale	
SIRET	SIRET de l'établissement	
Titre	Statut ou forme juridique de l'employeur	
Dénomination	Nom de l'établissement	
Adresse complémentaire	Complément d'adresse	
Numéro de voie	Numéro de voie	
Type de voie	Type de voie	
Libellé de la voie	Nom de la voie	
Bureau distributeur	Nom de la ville	
Code postal	Code postal	

Attention

Le bloc « adresse » ne correspond pas toujours à l'adresse de l'établissement.

L'organisme payeur du VM peut être le siège de l'employeur en cas de versement en lieu unique par exemple.

Présentation du nouveau fichier de données détaillées par établissement (2/2)

Code Naf	Codification de l'activité de l'entreprise
Date d'assujettissement	À venir dans une version 2 du fichier
Effectif	À venir dans une version 2 du fichier
Période d'emploi	Période mensuelle travaillée, généralement déclarée le mois suivant
Taux	À venir dans une version 2 du fichier
Assiette	À venir dans une version 2 du fichier
Cotisation liquidée VM	Produit du versement mobilité déclaré par l'employeur

Dans une version 2 du fichier de données détaillées par établissement, outre la date d'assujettissement, l'effectif, le taux et l'assiette, il sera également possible de disposer des données par commune telles qu'elles étaient disponibles dans l'EP28 débit.

Présentation de l'outil de lecture

Le fichier excel comprend différents onglets :

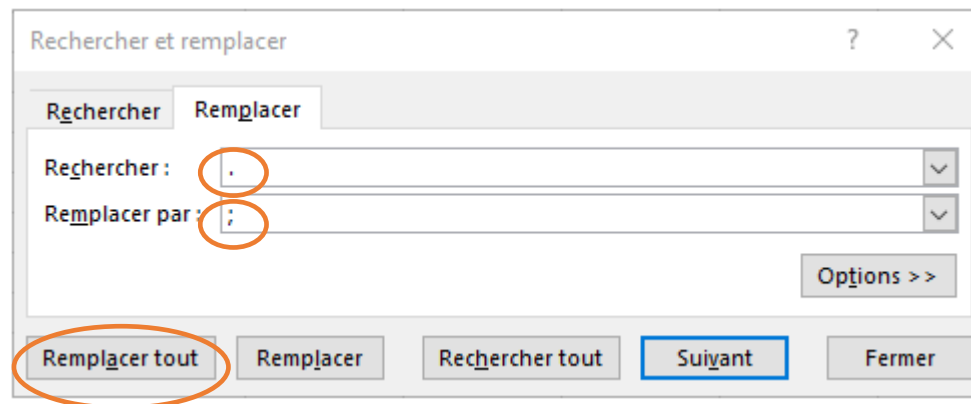
- ⇒ Lexique : présentation des intitulés des différentes colonnes composant le fichier de données détaillées par établissement
- ⇒ NAF secteur : permet de faire concorder le code NAF à un secteur d'activité
- ⇒ Données : fichier source des données dans lequel seront incrémentés chaque mois les fichiers de données détaillées
- ⇒ Différentes propositions d'exploitation pour faciliter le suivi et la compréhension du versement mobilité de chaque territoire numérotées de 1 à 8 :
 1. Notification comptable
 2. Composition des sommes dues (2.1 et 2.2)
 3. Secteur privé – public
 4. Analyse par secteur d'activité
 5. Principaux contributeurs par SIREN
 6. Principaux contributeurs par SIRET
 7. Principaux contributeurs par nom
 8. Analyse par établissement

Les onglets 1 à 4 sont présentés par mois comptable tandis que les onglets 5 à 8 le sont par période d'emploi. L'analyse par période d'emploi permet de vérifier la régularité des déclarations, un mois comptable pouvant comprendre différentes périodes d'emploi.

Chargement du fichier de données détaillées dans l'outil de lecture (1/2)

Cinq actions à réaliser :

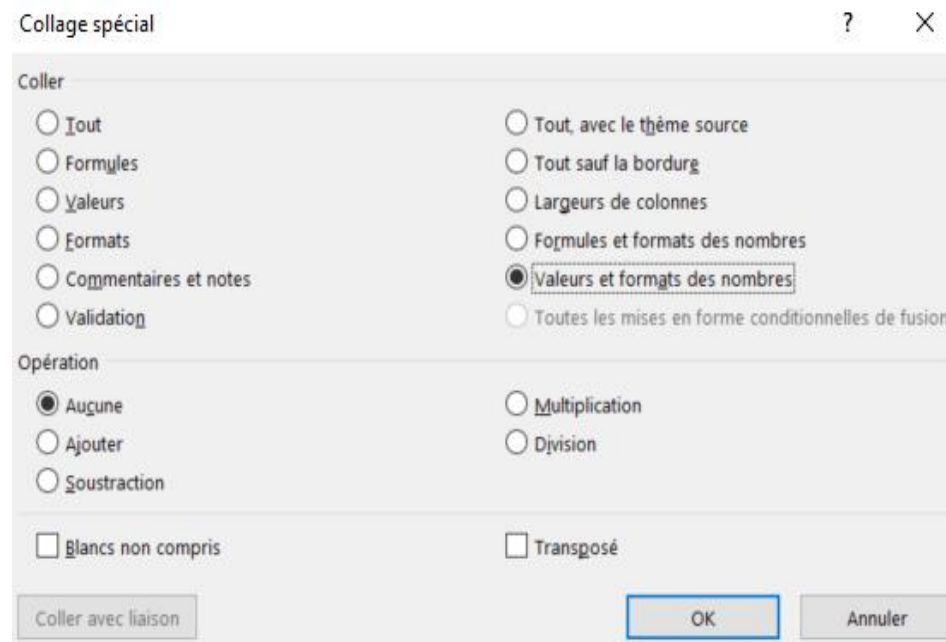
1. Dans le fichier source transmis par l'ACOSS, convertir la colonne P « Cotisations liquidées » en « chiffres » en remplaçant le point par une virgule. Pour cela, sélectionner la colonne P puis appuyer sur « CTRL + H ». Mettre un point dans « Rechercher » et une virgule dans « Remplacer par » et cliquer sur « Remplacer tout ».



2. Copier les données du fichier de données détaillées mensuel par établissement sans sélectionner la ligne d'intitulés.

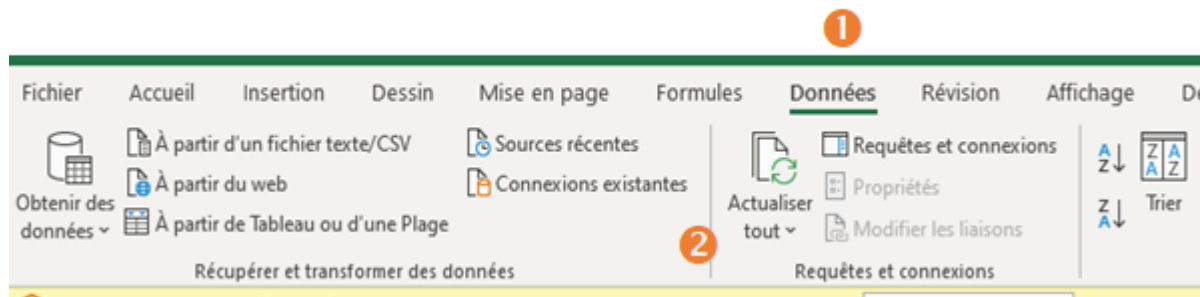
Chargement du fichier de données détaillées dans l'outil de lecture (2/2)

3. Coller les données dans l'onglet « Données » de l'outil de lecture en réalisant un collage spécial « valeurs et formats des nombres ». Pour le 1^{er} import, les données sont à coller sur les lignes comportant des XX.



Chargement du fichier de données détaillées dans l'outil de lecture (2/2)

4. Vérifier les trois dernières colonnes du tableau de l'onglet « données », c'est-à-dire les colonnes Q « SIREN », R « Public/Privé » et S « Secteur d'activité ». Ce sont des colonnes calculées automatiquement qui permettent la réalisation des traitements par numéro SIREN (onglet n°5) et par secteur d'activité (onglets n°3 et 4). Ne pas oublier d'étendre les zones de calcul de ces trois colonnes lors de l'intégration de chaque fichier mensuel de données détaillées.
5. Pour mettre à jour les différentes exploitations proposées dans l'outil de lecture, procéder à l'actualisation des données en cliquant sur « Données » ① dans le menu excel puis cliquer sur le bouton « actualiser tout » ② :



	Q	R	S
	Siren	Public/Privé	Secteur d'activité
781	3XXXXXXX	PRIVE	Activités financières et d'assurance
107	4XXXXXXX	PRIVE	Hébergement et restauration
1	4XXXXXXX	PRIVE	Santé humaine et action sociale
130	8XXXXXXX	PRIVE	Activités financières et d'assurance
102	3XXXXXXX	PRIVE	Construction
123	3XXXXXXX	PRIVE	Commerce ; réparation d'automobiles et
102	3XXXXXXX	PRIVE	Commerce ; réparation d'automobiles et
102	4XXXXXXX	PRIVE	Santé humaine et action sociale
145	4XXXXXXX	PRIVE	Construction
766	1XXXXXXX	PUBLIC	Hébergement et restauration
177	1XXXXXXX	PUBLIC	Hébergement et restauration
87	4XXXXXXX	PRIVE	Transports et entreposage
1	3XXXXXXX	PRIVE	Commerce ; réparation d'automobiles et
9	4XXXXXXX	PRIVE	Activités de services administratifs et d
6	1XXXXXXX	PUBLIC	Hébergement et restauration
115	3XXXXXXX		
116	7XXXXXXX		
132	5XXXXXXX		
4	9XXXXXXX		
197	5XXXXXXX		
190	3XXXXXXX		
54	1XXXXXXX		
5	5XXXXXXX		
0	7XXXXXXX		

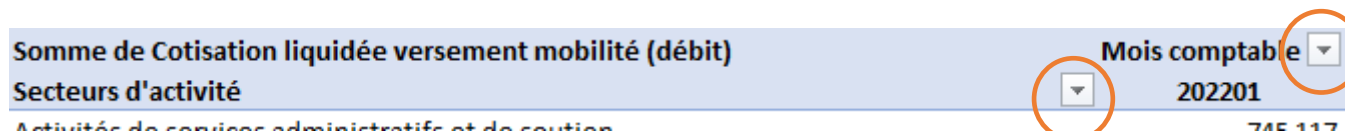
196 7

Utilisation de l'outil de lecture

À partir de tableaux croisés dynamiques, différentes exploitations sont proposées pour suivre et analyser le versement mobilité. Lorsque les fichiers de données détaillées mensuels sont importés et l'actualisation des données réalisée, les tableaux se mettent à jour automatiquement.

Au dessus de chaque tableau, figure un filtre « partenaire » :  Ce filtre permet aux AOM qui disposent de plusieurs codes « partenaire », donc de différents taux de VM sur leur ressort territorial, de procéder, si elles le souhaitent, à des traitements par code partenaire.

Pour chaque tableau, il est possible de choisir les périodes d'emploi ou les mois comptables affichés en cliquant sur 



Les différentes exploitations des données étant réalisées à partir de tableaux croisés dynamiques, il est possible qu'à l'importation des données spécifiques de chaque AOM, la mise en page, le format des données changent. Les cas observés seront explicités autant que faire se peut dans ce document.

Exploitation :

1. Notification comptable

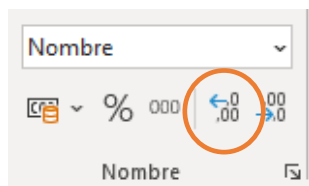
Ce tableau permet de vérifier que les données intégrées dans l'outil de lecture sont identiques aux montants figurant sur les notifications comptables téléchargées sur le portail partenaire Urssaf. Voici un exemple pour le mois comptable de février 2022 :

Extrait de l'outil de lecture – onglet 1. Notification comptable

	Mois comptable ▼						
Versement mobilité	202201	202202	202203	202204	202205	202206	Total général
Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	2 220 459	2 675 402	2 648 964	3 067 424	2 578 125	3 593 835	16 784 208
Somme de Abattement pour risque de non recouvrement	-11 102	-13 377	-13 245	-15 337	-12 891	-17 969	-83 921
Somme de Frais de gestion	-11 047	-13 310	-13 179	-15 260	-12 826	-17 879	-83 501
Somme de Montant Net dû	2 198 310	2 648 715	2 622 540	3 036 826	2 552 408	3 557 986	16 616 786

Notification comptable de la période comptable
de février 2022 datée du 15 mars 2022

Par défaut, les données ont été arrondies à l'entier. Il est possible d'afficher les centimes en modifiant le format de nombre :



URSSAF Régionale RHONE ALPES	59 204.92
Total des contributions pour le code AOM	2 481 232.53
Total des contributions à reverser au titre de la période	2 675 401.67
Abattement pour risque de non recouvrement (0.50%)	-13 377.01
Frais de Gestion (0.50%)	-13 310.12
Montant net dû au titre de la période	2 648 714.54

Exploitation :

2. Composition des sommes dues (1/2)

Deux tableaux (2.1 et 2.2) sont proposés :

1. Le premier tableau (2.1) présente, par mois comptable, la répartition des déclarations selon qu'elles relèvent des périodes d'emploi de l'année 2022 ou des périodes antérieures :

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Mois comptable						
Périodes d'emploi	202201	202202	202203	202204	202205	202206	Total général
☒ Périodes antérieures	2 220 459	-10 990	8 626	-188	-5 144	27 077	2 239 839
☒ Année 2022		2 686 392	2 640 338	3 067 612	2 583 269	3 566 758	14 544 369
Total général	2 220 459	2 675 402	2 648 964	3 067 424	2 578 125	3 593 835	16 784 208

2. Le second tableau (2.2) présente les déclarations de la seule année 2022, par période d'emploi et mois comptable. Lorsque les données 2023 seront disponibles, il sera ainsi possible de comparer le VM 2022 et 2023 sans l'impact des régularisations sur les périodes antérieures.

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Mois comptable						
Période d'emploi	202202	202203	202204	202205	202206		Total général
☒ Année 2022	2 686 392	2 640 338	3 067 612	2 583 269	3 566 758		14 544 369
2201	2 685 397	107 962	67 113	3 126	-1 418		2 862 180
2202	995	2 532 376	15 973	-1 612	332 499		2 880 231
2203			2 984 526	5 409	-1 876		2 988 059
2204				2 576 346	322 065		2 898 411
2205					2 915 488		2 915 488
Total général	2 686 392	2 640 338	3 067 612	2 583 269	3 566 758		14 544 369

Exploitation :

2. Composition des sommes dues (2/2)

En poursuivant l'analyse du mois comptable de février 2022 de l'onglet « Notification comptable », on retrouve dans la ligne « total général » du premier tableau les 2 675 402 € avant abattement et frais de gestion figurant sur la notification comptable reçue par l'AOM en mars 2022. Cette somme est composée de :

- 2 686 392 € au titre de l'année 2022
- et de -10 990 € sur périodes antérieures.

Pour savoir ce que comprennent ces -10 990,35 €, il suffit de double-cliquer sur le chiffre. Une nouvelle feuille apparaît dans laquelle figure la composition de ces 10 990,35 € et la période d'emploi concernée. Une fois l'analyse terminée, cette nouvelle feuille peut être supprimée. Cette manipulation peut être réalisée sur chaque case chiffrée des tableaux croisés dynamiques.

Partenaire	Mois comptable	Code UR	Libellé UR	Siret	Titre	Dénomination	Adresse complémentaire	N° voie	Type de voie	Libellé de la voie	Bureau distributeur	Code postal	1er caractère Naf	Date d'assujettissement	Période d'emploi	Taux	Assiette	Taxe d'office	Cotisation liquidée versement mobilité (débit)
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx		xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	8		2105		-7472		
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx		xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	8		2106		-4169		
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	SAS	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	7		1813		-1925,75		
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx		xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	8		1913		-1677		
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	SARL	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	8		2105		-739		
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	SARL	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	8		2104		-712		
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	SARL	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	8		2103		-704		
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	SARL	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	8		2102		-647		
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	SARL	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	8		2107		-639		
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	SARL	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	8		2108		-637		
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	SARL	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	8		2109		-622		
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	SARL	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	8		2101		-620		
xxxxxxx	202202	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	SARL	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	8		2106		-616		

Exploitation :

3. Secteur privé / secteur public

Ce tableau permet de faire un suivi du VM selon qu'il relève du secteur public ou privé, à la fois en termes de montants mais aussi de répartition.

Pour rappel, les employeurs publics ont un numéro SIREN commençant par 1 ou 2. Ce tableau est calculé à partir de la colonne Q « SIREN », de l'onglet « Données » comprenant des calculs automatiques.

Mois comptable ▼													
Secteur ▼	Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)						Taux de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)						Total Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)
	202201	202202	202203	202204	202205	202206	202201	202202	202203	202204	202205	202206	Total Taux de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)
PRIVE	1 303 353	1 503 558	1 562 098	1 670 377	1 575 797	1 622 283	58,70%	56,20%	58,97%	54,46%	61,12%	45,14%	9 237 466
PUBLIC	917 106	1 171 843	1 086 866	1 397 047	1 002 328	1 971 552	41,30%	43,80%	41,03%	45,54%	38,88%	54,86%	7 546 742
Total général	2 220 459	2 675 402	2 648 964	3 067 424	2 578 125	3 593 835	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	16 784 208

Dans cet exemple, l'AOM dispose d'un montant assez élevé de VM issu du secteur public par rapport à la moyenne nationale.

En règle générale, le secteur public est réputé « bon payeur régulier ». Durant la crise sanitaire, n'étant pas concerné par l'activité partielle, il a assuré une part stable du VM.

Exploitation :

4. Analyse par secteur d'activité (1/3)

En complément du tableau précédent, l'analyse par secteur d'activité, à partir du code NAF, permet de connaître le produit du VM pour chaque secteur présent sur le ressort territorial :

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Mois comptable						
Secteurs d'activité	202201	202202	202203	202204	202205	202206	Total général
Activités de services administratifs et de soutien	745 117	647 188	667 116	716 446	695 424	593 586	4 064 877
Activités extra-territoriales	-8 349	841	800	832	802	886	-4 188
Activités financières et d'assurance	830 346	700 421	725 605	918 971	817 523	747 819	4 740 685
Activités immobilières	98 678	97 011	88 647	95 512	92 966	86 711	559 525
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	823 965	731 387	688 199	757 764	723 434	739 228	4 463 977
Administration publique	1 938 584	1 699 272	1 642 535	1 631 109	1 651 082	1 702 991	10 265 574
Agriculture, sylviculture et pêche	2 739	637	590	615	5 158	847	10 586
Arts, spectacles et activités récréatives	95 027	99 796	109 121	109 364	100 366	127 620	641 294
Autres activités de services	94 868	81 544	66 670	74 867	79 658	78 649	476 256
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 329 269	1 084 688	1 077 273	1 176 568	1 086 855	1 043 223	6 797 876
Construction	487 404	362 711	374 044	415 237	353 377	365 053	2 357 826
Enseignement	160 125	546 884	555 281	571 652	565 127	562 184	2 961 253
Hébergement et restauration	272 427	248 688	234 749	242 530	343 893	288 098	1 630 385
Industrie manufacturière	1 165 477	903 439	1 022 658	1 004 674	997 324	917 251	6 010 823
Industries extractives	2 726	2 163	1 870	1 963	1 929	1 912	12 563
Information et communication	602 617	608 793	583 837	603 707	597 790	575 806	3 572 551
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	85 352	74 142	69 607	81 421	96 669	76 343	483 534
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	112 486	113 487	33 119	101 184	97 505	91 194	548 975
Santé humaine et action sociale	938 453	933 272	894 194	902 516	883 264	900 701	5 452 400
Transports et entreposage	940 354	653 217	650 417	650 127	745 272	685 522	4 324 909
Total général	10 717 664	9 589 580	9 486 333	10 057 059	9 935 418	9 585 625	59 371 680

Exploitation :

4. Analyse par secteur d'activité (2/3)

Champs de tableau croisé ..

Choisissez les champs à inclure dans le rapport :

Rechercher

- ☐ Dénomination
- ☐ Adresse complémentaire
- ☐ N° voie
- ☐ Type de voie
- ☐ Libellé de la voie
- ☐ Bureau distributeur
- ☐ Code postal
- ☐ Code NAF
- ☐ Période d'emploi
- ☒ Cotisation liquidée versement mobilité (débit)
- ☐ Siren
- ☐ Public/Privé
- ☒ Secteur d'activité

Faites glisser les champs dans les zones voulues ci-dessous:

Filtres

Partenaire

Colonnes

Mois comptable

Lignes

Secteur d'activité

Valeurs

Somme de Cotisation li...

La décomposition public / privé par secteur d'activité est possible. Pour faire apparaître ce tableau ci-contre, faire un clic droit dans le tableau croisé dynamique et cliquer sur « afficher la liste des champs ».

Cliquer ensuite sur public/privé, maintenir le clic enfoncé et glisser vers « Lignes » en insérant « public/privé » au dessus de secteur d'activité.

Pour connaître les établissements de chaque secteur d'activité, la procédure est la même : cliquer sur « dénomination », maintenir le clic enfoncé et glisser vers « Lignes » en insérant « Dénomination » sous « secteur d'activité ».

Les deux manipulations peuvent être réalisées indépendamment l'une de l'autre. Pour retirer ces champs supplémentaires, faire la procédure inverse.

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)		Mois comptable						
Secteurs d'activité		202201	202202	202203	202204	202205	202206	Total général
PRIVE		8 096 834	6 766 229	6 733 904	7 298 350	7 171 667	6 814 284	42 881 268
Activités de services administratifs et de soutien		745 117	647 188	667 116	716 446	695 424	593 586	4 064 877
AIXXXXXXX		31 255	36 823	40 230	42 796	39 904	40 837	231 845
SIXXXXXXX		36 881	23 669	28 215	27 778	24 236	28 818	169 597
MXXXXXXX		27 900	23 875	27 464	28 051	25 532	29 475	162 297
AXXXXXXXX		46 917	22 821	22 349	21 837	19 661	20 744	154 329

Exploitation :

4. Analyse par secteur d'activité (3/3)

Il est possible que certains codes APE soient erronés ou manquants dans l'onglet « Données ». Dans ces cas, une ligne #N/A apparaît en fin de tableau.

Transports et entreposage	1 577 701	1 152 672	1 126 913	1 205 676	1 288 530	1 241 472	7 592 962
#N/A	-32				231	334	533
Activités extra-territoriales	8 987	9 024	8 575	8 768	8 726	8 324	52 404
Total général	24 211 908	21 952 741	21 758 616	23 872 155	23 484 331	22 903 189	138 182 941

Pour y remédier, il suffit de compléter les codes manquants ou corriger les codes erronés directement dans l'onglet « Données ». Pour connaître la dénomination de ces établissements, cliquer sur les différents montants. La feuille ci-dessous s'affiche et permet d'identifier les établissements. Une recherche sur des portails d'informations Entreprises comme « infogreffe » par exemple, permettra de compléter le code APE manquant ou erroné.

Partenaire	Mois comptable	Code UR	Libellé UR	Siret	Titre	Dénomination	Adresse cos	N° voie	Type de voie	Libellé de la voie	Bureau distributeur	Code postal	Code NAF	Période d'emploi	Cotis	Siren	Public/Privé	Secteur d'activité
9305901	202206	116	Ile de France	4,5133E+13	SAS	CXXX									2205	334 451330000	PRIVE	#N/A
9305901	202206	116	Ile de France	4,34E+13	SAS	RXXXX									2203	0 433999000	PRIVE	#N/A

Exploitation :

5. Principaux contributeurs par SIREN

Ce tableau permet d'analyser le produit du VM par numéro SIREN et d'observer les déclarations par période d'emploi. Un tri est fait sur les principaux contributeurs qu'il est possible d'ajuster.

Sous chaque dénomination, figure la liste des SIRET rattachés à ce SIREN.

Il permet également d'observer la régularité des déclarations.

Exemple 1 : le principal contributeur n'a pas déclaré de VM pour les périodes d'emploi de février et avril 2022. Avec son SIREN, il sera possible d'analyser ses déclarations par période d'emploi et mois comptable dans l'onglet n°8 « analyse par établissement »

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)		Période d'emploi				
Numéro Siren	Dénomination	2201	2202	2203	2204	Total général
2XXXXXXXXXXXXXX	CXXXXXXXXXXXXXX	319 821,00		337 596,00		657 417,00
	2XXXXXXXXXXXXXX	319 821,00		337 596,00		657 417,00
Total 2XXXXXXXXXXXXXX		319 821,00		337 596,00		657 417,00
1XXXXXXXXXXXXXX	AXXXXXXXXXXXXXX	153 127,00	150 531,00	151 127,00	153 897,00	608 682,00
	1XXXXXXXXXXXXXX	153 127,00	150 531,00	151 127,00	153 897,00	608 682,00
Total 1XXXXXXXXXXXXXX		153 127,00	150 531,00	151 127,00	153 897,00	608 682,00
1XXXXXXXXXXXXXX	UXXXXXXXXXXXXXX	141 050,00	145 321,00	143 565,00	153 922,00	583 858,00
	1XXXXXXXXXXXXXX	141 050,00	145 321,00	143 565,00	153 922,00	583 858,00
Total 1XXXXXXXXXXXXXX		141 050,00	145 321,00	143 565,00	153 922,00	583 858,00

Exemple 2 : Peu de régularité dans les déclarations des deux établissements de cette entreprise

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)		Périodes d'emploi					
Numéro SIREN	Dénomination	2201	2202	2203	2204	2205	Total général
5XXXXXXXXXXXXX	EXXXXXXXXXXXXX	12 401	10 867	24 875	19 406	14 246	81 795
	5 XX Etablissement 1	0	0	13 095	19 406	14 246	46 747
	5XX Etablissement 2	12 401	10 867	11 780			35 048
Total général		12 401	10 867	24 875	19 406	14 246	81 795

Exploitation :

6. Principaux contributeurs par SIRET

Dans la logique de l'exploitation précédente, ce tableau permet de filtrer les principaux cotisants par numéro SIRET. En effet, le SIREN renvoie à l'entreprise alors que le SIRET identifie les établissements de cette entreprise. Il est donc possible, ici, d'identifier les établissements les plus contributeurs au VM situés sur le ressort territorial. Le tri est réalisé par défaut sur les 20 principaux établissements qu'il est possible d'adapter.

Suites de l'exemple 1 de la slide précédente :

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)		Période d'emploi 				
Numéro Siret	Dénomination	2201	2202	2203	2204	Total général
 2XXXXXXXXXXXXXX	CXXXXXXXXXXXXXX	319 821,00	337 596,00			657 417,00
 1XXXXXXXXXXXXXX	AXXXXXXXXXXXXXX	153 127,00	150 531,00	151 127,00	153 897,00	608 682,00
 1XXXXXXXXXXXXXX	UXXXXXXXXXXXXXX	141 050,00	145 321,00	143 565,00	153 922,00	583 858,00
 2XXXXXXXXXXXXXX	CXXXXXXXXXXXXXX	60 485,00	60 521,00	60 771,00	60 840,00	242 617,00
 1XXXXXXXXXXXXXX	DXXXXXXXXXXXXXX	54 862,00	54 399,00	54 750,00	54 844,00	218 855,00
 2XXXXXXXXXXXXXX	GXXXXXXXXXXXXXX	54 028,00	53 604,00	53 462,00	53 975,00	215 069,00
 2XXXXXXXXXXXXXX	RXXXXXXXXXXXXXX	64 030,00	38 850,39	39 233,00	39 697,00	181 810,39
 3XXXXXXXXXXXXXX	SXXXXXXXXXXXXXX	33 213,00	31 530,00	53 701,00	32 492,00	150 936,00
 2XXXXXXXXXXXXXX	DXXXXXXXXXXXXXX	34 098,00	34 228,00	33 938,00	33 708,00	135 972,00
 2XXXXXXXXXXXXXX	CXXXXXXXXXXXXXX	32 677,00	33 563,00	32 586,00	33 584,00	132 410,00
 4XXXXXXXXXXXXXX	PXXXXXXXXXXXXXX	22 317,00	40 936,00	21 021,00	23 482,00	107 756,00
 4XXXXXXXXXXXXXX	SXXXXXXXXXXXXXX	24 689,00	24 259,00	30 690,00	24 452,00	104 090,00
 2XXXXXXXXXXXXXX	CXXXXXXXXXXXXXX	23 080,00	23 473,00	23 281,00	23 159,00	92 993,00

Exploitation :

7. Principaux contributeurs – recherche par nom

Pour clôturer cette recherche des principaux contributeurs du VM situés sur le ressort territorial, il est également possible de procéder à une recherche par nom d'établissement. Comme la recherche par SIREN ou SIRET, ce tableau permet un contrôle visuel des données des différentes périodes d'emploi : absence de déclaration, niveau de déclaration élevé ...

Attention, la recherche par nom fusionnera les données des différents établissements et les données des périodes d'emploi vides ne s'affichent pas :

Suites de l'exemple 1

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit) Période d'emploi			
Dénomination	2201	2203	Total général
C XXXXXXXXXXXXX	319 821,00	337 596,00	657 417,00
Total général	319 821,00	337 596,00	657 417,00

Suites de l'exemple 2

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit) Périodes d'emploi						
Dénomination	2201	2202	2203	2204	2205	Total général
E XXXXXXXXXXXXXXX	12 401	10 867	24 875	19 406	14 246	81 795
Total général	12 401	10 867	24 875	19 406	14 246	81 795

Pour comprendre les déclarations de ces établissements, utiliser l'onglet 8 « analyse par établissement »

Exploitation :

8. Analyse par établissement

Ce tableau permet d'analyser la régularité des déclarations d'un établissement. La recherche du cotisant est possible par numéro SIRET ou par le nom de l'établissement. Une analyse graphique permet de visualiser les déclarations.

Dans notre exemple 2, les analyses des établissements 1 et 2 sont les suivantes :

Établissement 1 : alors que les données du mois comptable de mai et juin ont été intégrées dans l'onglet « Données », aucune déclaration ne s'affiche, ce qui confirme que ce cotisant n'a rien déclaré en mai et juin.

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Période d'emploi	2112	2201	2202	2203	Total général
Mois comptable						
202201		9 727				9 727
202202		0	12 401			12 401
202203				10 867		10 867
202204					11 780	11 780
Total général		9 727	12 401	10 867	11 780	44 775

Établissement 2 : celui-ci a procédé à des régularisations de déclarations sur la période précédente en mars et avril avec pour conséquence l'annulation des déclarations des périodes d'emploi de janvier et février.

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Période d'emploi	2112	2201	2202	2203	2204	2205	Total général
Mois comptable								
202201		12 749						12 749
202202			16 481					16 481
202203			-16 481	13 885				-2 596
202204				-13 885	13 095			-790
202205						19 406		19 406
202206							14 246	14 246
Total général		12 749	0	0	13 095	19 406	14 246	59 496

Cas concret d'une régularisation d'un cotisant (1/2)

Pour faire suite à l'exemple 1 (slide 28), soit l'établissement qui n'avait pas déclaré ses cotisations pour les période d'emploi de février et d'avril 2022, voici le résultat de l'onglet 8 - analyse par établissement :

À la suite de l'import des fichiers de données détaillées des mois comptables de janvier, février, mars et avril 2022 :

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Étiquettes de colonnes			
Étiquettes de lignes	2112	2201	2203	Total général
202201	232 261			232 261
202202	811	319 821		320 632
202203	-			-
202204	294		337 596	337 890
Total général	233 366	319 821	337 596	890 783

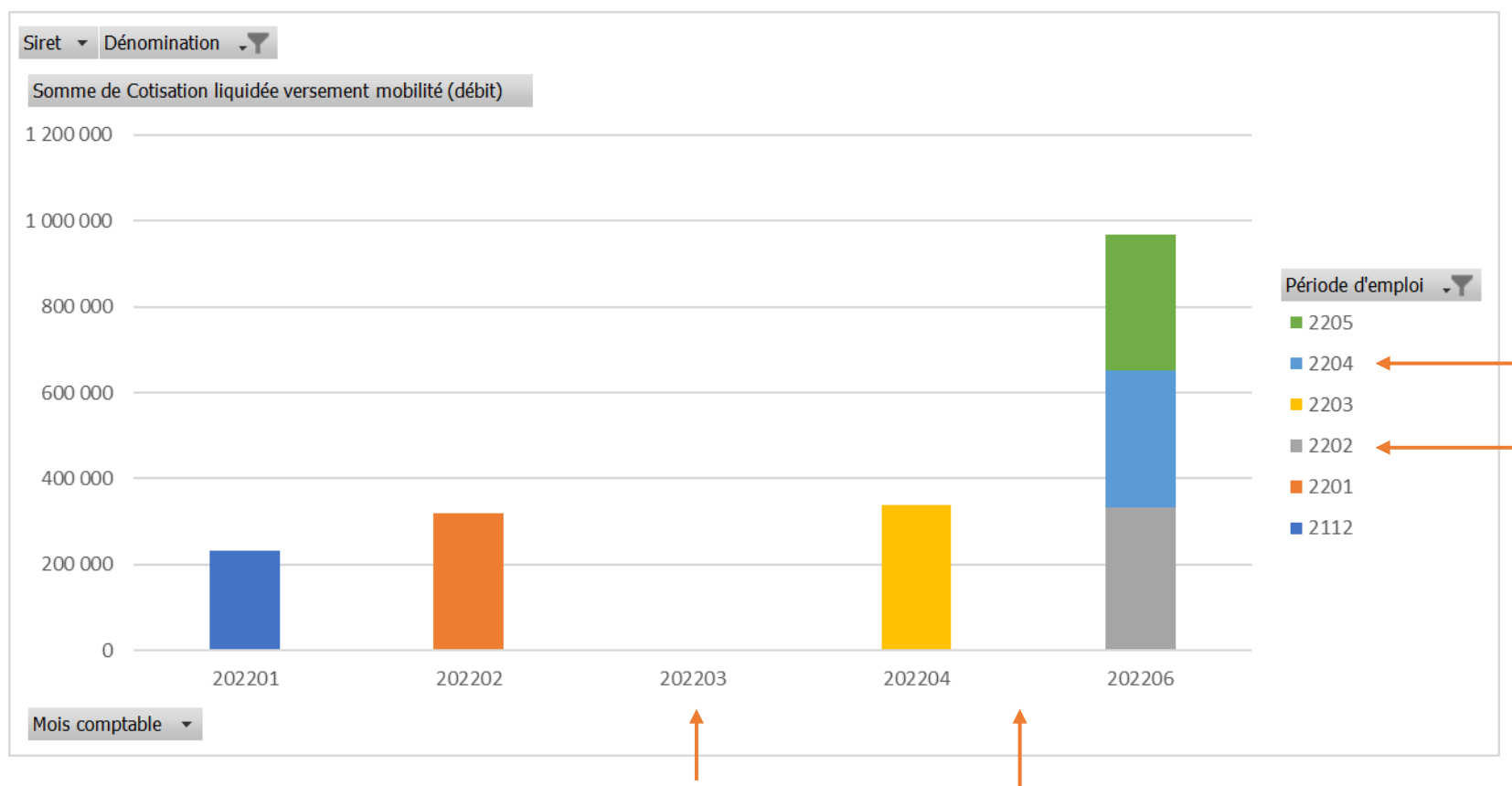
Après l'import des données de mai et juin 2022 :

Somme de Cotisation liquidée versement mobilité (débit)	Période d'emploi					
Mois comptable	2112	2201	2202	2203	2204	2205 Total général
202201	232 261					232 261
202202	811	319 821				320 632
202203	0					0
202204	294			337 596		337 890
202206			333 649	318 420	316 643	968 712
Total général	233 366	319 821	333 649	337 596	318 420	1 859 495

Pour le mois comptable de juin, l'établissement a régularisé sa situation en déclarant les périodes de février et avril précédemment non déclarées en plus de celle de mai.

Cas concret d'une régularisation d'un cotisant (2/2)

Ainsi, il est toujours nécessaire d'attendre quelques mois pour vérifier si l'établissement corrige ses déclarations de lui-même, ce qu'il a la possibilité de faire sur l'exercice en cours. L'analyse graphique en apporte l'illustration :



C'est en juin que l'établissement a corrigé ses déclarations et déclaré le VM de février et avril en plus de celui de mai

Pas de déclarations pour les périodes d'emploi de février et avril en mois comptable de mars et mai

Dans quels cas contacter l'Urssaf Caisse nationale ou mon correspondant Urssaf ?

Les demandes complémentaires sont à formuler sur le portail « <https://partenaires.urssaf.fr/> », un motif spécifique « fichier de données détaillées par établissement » sera créé prochainement dans le module de messagerie.

En cas d'anomalie de déclaration

- Attendre les données sur plusieurs mois comptables pour vérifier si la situation se régule d'elle-même (3 à 6 mois). Dans le cas contraire, une demande peut être faite sur le portail.
- Faire des demandes sur des montants ou variations significatifs pour faciliter le travail de chacun.
- Si un cotisant ne déclare plus de VM certains mois, vérifier dans un premier temps la situation administrative de l'établissement (liquidation, déménagement ...).

En cas d'absence d'un déclarant dans la liste des établissements

Si un cotisant, d'au moins 11 salariés, n'apparaît pas dans les contributeurs alors qu'il se situe dans le ressort territorial, interroger l'URSSAF pour vérifier la situation d'assujettissement de l'établissement (versement en lieu unique, neutralisation de franchissement de seuils...)

Problèmes pouvant survenir à l'import des données

ONGLETS 2.1 et 2.2 - COMPOSITION DES SOMMES DUES

Pour différencier les périodes de l'année 2022 des périodes antérieures, les périodes antérieures ont été groupées. Il est possible qu'à l'import des données, une ou plusieurs périodes antérieures n'intègre(nt) pas directement le groupe « périodes antérieures », comme dans l'exemple ci-dessous avec la période 1513 :

Mois comptable			
+ Périodes antérieures		+ Année 2022	
		- 1513 Total général	
		1513	
2 220 459		2 220 459	
-10 990		2 686 392	
8 626		2 640 338	
-188		3 067 612	
-5 144		2 583 269	
27 564		3 566 758	
2 240 326		-487	
		3 593 835	
		-487	
		16 784 208	

Pour y remédier, cliquer sur le + devant « Périodes antérieures », sélectionner les différentes périodes en appuyant simultanément sur le bouton ctrl du clavier puis cliquer sur la/les période(s) non intégré(es).

Faire ensuite un clic droit avec la souris et choisir « grouper ». La/les période(s) s'affiche(nt) désormais à la suite des autres périodes antérieures.

Mois comptable			
+ Groupe2		+ Année 2022	
		Total général	
2 220 459		2 220 459	
-10 990		2 686 392	
8 626		2 640 338	
-188		3 067 612	
-5 144		2 583 269	
27 077		3 566 758	
2 239 839		14 544 369	
		16 784 208	

Cette manipulation a créé un « groupe 2 » à la place de « Périodes antérieures » : il suffit de cliquer sur Groupe 2 et d'écrire à la place « Périodes antérieures ». Cliquer ensuite sur le sigle « moins » devant « Périodes antérieures » pour retrouver le tableau de la slide 22.

CONTACTS

Urssaf Caisse Nationale et son réseau de proximité (Urssaf et CGSS)

<https://partenaires.urssaf.fr/>

GART

florence.dujardin@gart.org
celina.sabatier@gart.org

